

*Dans l'exposé des motifs de la loi pour la création des ordres les députés de la majorité ont affirmés que les ordres étaient une demande de la majorité des professionnels. Face au mécontentement, ces mêmes députés font semblant de vouloir déposer un texte de loi exonérant les salarié(e)s de l'ordre et une fois les élections régionales passées retirent leur projet.*

# Mensonges et trahisons!

**Mensonge**, la revendication d'un ordre n'a jamais été que le fait d'une poignée de professionnel(le)s imbus de leur personne au point de vouloir régner sans partage sur les destinés de la profession.

**Mensonge** encore, des députés quand ils prétendent vouloir chercher une conciliation par une cotisation plus faible. Mais tant qu'il existe l'ordre est souverain dans ses décisions et il peut imposer ce qu'il veut aux infirmier(e)s. En l'état les députés n'ont qu'un seul pouvoir sur l'ordre : l'abroger !

**Trahison** toujours quand ils ont prétendu exonérer de cotisation les salariés d'un ordre dont ils n'ont nul besoin. Une fois les élections régionales passées ils sont revenus sur leur parole ! *Nous sommes plus de 570 000, infirmiers, kinés et pédicures podologues, et nous représentons autant de voix aux élections à venir. Nous devons faire comprendre aux députés que nous n'oublierons pas cette trahison s'ils ne reviennent pas de façon critique sur leur attitude et n'écoutent pas, enfin, les professionnels. Les électeurs que nous sommes en tirerons les conséquences.*

## **Des professions bientôt mises en coupe réglée!**

Conséquence de la loi HPST avec la mise en place de la coopération entre professionnels et leur généralisation par le développement professionnel continu (DPC) les ordres règneront sur nos carrières. Ils pourront déclarer les professionnels en «insuffisance professionnelle» s'ils ne se soumettent pas aux formations imposées. Morceaux choisis des déclarations de la présidente de l'ordre lors de la réunion au ministère sur le DPC:

*«Si on veut garder les infirmières jusqu'à 60 ans, le DPC est important»!*

Elle a dit aussi: *«les infirmières disent être mieux formées par les laboratoires que par les établissements»*

*«ce texte va bien dans le sens de la loi (HPST), mais il faut encore aller plus loin...!!!! on est en retard par rapport au reste de l'Europe.»*

Bref vous l'aurez compris, le DPC c'est de la balle... tirée à bout portant dans la tête de la formation continue et le pistolet pointé sur les professionnels... avec en prime des formations ad hoc fournies par les labos!

## **Resister, s'organiser et riposter.**

Pour l'instant il faut continuer de résister, ne rien payer ne pas s'inscrire. Les ordres ne peuvent rien face au nombre. Ils tentent de mettre la pression via les employeurs, là encore c'est la résistance collective pour tenir, **contre le nombre ils ne peuvent rien.**

Sud Santé Sociaux appelle les personnels à s'organiser, avec Sud ou en intersyndicales, dans le cadre de collectifs suivant le cas pour répondre aux mensonges et à la trahison des politiques.

Organisons la lutte pour nous débarrasser du joug de l'ordre, et de façon générale pour défendre l'éthique du soin et des moyens de les mettre en œuvre de façon décente et efficace.

Dénoncer les mensonges et les trahisons, c'est une question de dignité pour les soignants, se débarrasser de l'ordre c'est une question de survie pour la liberté d'exercer nos professions.

## **Contre les ordres, pour nos professions, nos exigences passent par:**

- de meilleures conditions de soins**
- de vraies augmentations de salaire**
- la reconnaissance de toutes nos professions et des effectifs à la hauteur des missions de santé.**



Union syndicale  
**Solidaires**

Fédération Sud Santé-  
Sociaux  
"Solidaires - Unitaires -  
Démocratiques"  
70, rue Philippe de Girard  
75018 PARIS  
Tel : 01 40 33 85 00  
Fax : 01 43 49 28 67  
Site internet :  
www.sud-sante.org

Paris, le 5/05/10